



Élections communales 2016

Dépôt des listes

Pour les élections du 28 février 2016, les listes de candidats doivent être déposées au greffe municipal du lundi 4 janvier au lundi 11 janvier 2016 à 12 heures précises.

Horaire d'ouverture du secrétariat municipal

Lundi (ouverture exceptionnelle)	04.01.2016	de 10h00 à 12h00
Mardi (ouverture exceptionnelle)	05.01.2016	de 10h00 à 12h00
Mercredi	06.01.2016	de 09h00 à 11h00
Jeudi	07.01.2016	de 09h00 à 11h00
Vendredi (ouverture exceptionnelle)	08.01.2016	de 10h00 à 12h00
Lundi (ouverture exceptionnelle)	11.01.2016	de 10h00 à <u>12h00 précises</u>

L'envoi par la poste, par fax ou par courrier électronique n'est pas admis.

Des formulaires ad hoc peuvent être obtenus gratuitement auprès du greffe municipal.

Merci de bien vouloir consulter l'Arrêté de convocation du 7 octobre 2015, affiché au pilier public.

LA MUNICIPALITE